



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 55900

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer s'il serait tenu une comptabilité particulière de l'augmentation de la dépense médicale induite par l'application de la nouvelle loi sur le sport. En effet, de nombreux parents d'élèves reçoivent de plus en plus souvent des demandes de certificat médical « de non-contre-indication » à la compétition sportive, notamment lorsque des enfants, dans le cadre des activités scolaires habituelles, ont de bons résultats et se voient alors qualifiés pour des compétitions plus importantes. L'éducation nationale rédige alors des courriers aux parents de la façon suivante : « Nous espérons que cette formalité (obligatoire depuis la nouvelle loi sur le sport) n'empêchera pas votre enfant d'honorer sa qualification. »

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55900

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7270